

ADMISSION COLLEGE 6^{ème} internationale

demande d'affectation hors zone géographique

dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire

RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Partie à remplir par les représentants légaux	
Nom :	Nom d'usage :
Prénom(s) :	Né(e) le :
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire :	
Nom et adresse de l'établissement fréquenté durant l'année scolaire 2023-2024 : _____	
Classe suivie au titre de l'année scolaire 2023-2024 : _____	
RESPONSABLES	
<input type="checkbox"/> représentant légal <input type="checkbox"/> personne en charge de l'élève lien avec l'élève : <div style="float: right; border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin-left: 20px;"></div>	
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
Tél travail :	
Courriel : _____@_____	Date et signature :
<input type="checkbox"/> représentant légal <input type="checkbox"/> personne en charge de l'élève lien avec l'élève : <div style="float: right; border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin-left: 20px;"></div>	
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
Tél travail :	
Courriel : _____@_____	Date et signature :
collège de la zone géographique	collège sollicité par la famille
motif(s) de la demande de dérogation :	
<input type="checkbox"/> élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)	
<input type="checkbox"/> élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	
<input type="checkbox"/> élève boursier sur critère sociaux	
<input type="checkbox"/> élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	
<input checked="" type="checkbox"/> élève devant suivre un parcours scolaire particulier	
Date :	Signature du responsable légal :
IMPORTANT: Tout élève peut solliciter l'établissement de son choix. Toutefois, les demandes ne seront satisfaites que dans la limite des places disponibles (cf. art.D211-11 du code de l'éducation) et sur la base des motifs énumérés ci-dessus.	
A impérativement enregistrer dans l'application Dafné accompagné des pièces justificatives	

PIECES NECESSAIRES A L'EXAMEN DE LA DEMANDE

Attention : toute demande non accompagnée des pièces justificatives requises ne sera pas prise en compte.

Motif de la demande	Pièces justificatives obligatoires
① élève souffrant d'un handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA ou une ULIS)	Notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou tout autre document attestant du handicap établi par un spécialiste
② élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Compte-rendu de suivi d'hospitalisation, certificat établi par un spécialiste et non par un médecin traitant
③ élève susceptible d'être boursier sur critères sociaux	Joindre la copie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2023 .
④ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Copie du certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (attention : ne sont pas pris en compte les certificats de scolarité des élèves actuellement en 3 ^{ème} ou scolarisés en école primaire ou lycée lorsque le collège est inclus dans un ensemble scolaire)
⑤ élève dont le domicile se situerait à proximité de l'établissement souhaité	Tout document permettant d'établir la proximité (exemple : document indiquant parcours piétons ou via les transports en commun)

PLAFONDS DE RESSOURCES (APPLICABLES POUR L'EVALUATION DU CRITERE « BOURSIER » EN VUE D'UNE DEROGATION D'AFFECTATION EN COLLEGE A LA RENTREE 2024)

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL DE RESSOURCES (en euros) (b)
1 enfant	16 885 €
2 enfants	20 781 €
3 enfants	24 677 €
4 enfants	28 573 €
5 enfants	32 471 €
6 enfants	36 367 €
7 enfants	40 263 €
8 enfants ou plus	44 160 €

(A) total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022. (B) le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.